

ÉCHOS DES
DEUX RIVES

CHARNY

Tournoi de golf
de financement

La Fondation du centre hospitalier Paul-Gilbert tiendra son tournoi de golf annuel le 23 août, au Club de golf de Charny. Il s'agit de la deuxième présentation de cette activité de financement au profit de la fondation. Voué au soutien du centre hospitalier, l'organisme a prévu diverses formes d'engagement pour les participants au tournoi.

AUTOROUTE 40

Signalisation spéciale

Une signalisation spéciale sera installée en vue de travaux l'autoroute de la Capitale. Cette opération a débuté hier et se poursuivra quelques jours. La circulation ne sera aucunement perturbée par ces installations. Les panneaux de direction seront masqués jusqu'à l'ouverture du chantier, tandis que les autres panneaux resteront à découvert. Transports Québec avertit les usagers de ne pas tenir compte, pour le moment, des inscriptions sur ces nouveaux panneaux orange.

SAINT-GEORGES

Loi 102

la ville de Saint-Georges n'a pas décidé de se soustraire ou non à l'application de la loi 102. Les conseillers de l'Action municipale et le maire Paul-Henri Lacasse se réservent deux mois. Pour l'écrivain Simon Roy, nouvellement élu comme conseiller indépendant, il n'est pas question de permettre au gouvernement de s'ingérer dans les affaires municipales. Il souhaite que Saint-Georges se soustraise à la loi.

LAC-ETCHEMIN

Condos sur la rive

Les premières unités d'un projet de 15 condominiums, évalué à 1,5 million \$, ont été érigées sur les rives du lac Etchemin. Situés dans le secteur du Manoir de Lac-Etchemin, à une distance d'à peine 50 pieds du plan d'eau, les trois premiers condominiums devraient être complètement terminés d'ici quelques jours. La société Placement Monbourg, promotrice du projet, a fait savoir hier, par la voix de l'un de ses représentants, que le coût d'acquisition d'une unité voisinerait les 100 000 \$.

QUÉBEC

Fouille archéologique

Un sondage archéologique se poursuivra jusqu'au 23 juillet au parc des Braves pour déterminer l'emplacement du moulin Dumont et des autres bâtiments associés à celui-ci au XVIII^e siècle où se déroulait, le 28 avril 1760, la dernière bataille victorieuse française en terre d'Amérique. Un appel à des bénévoles est lancé par M. Philippe Picard, archéologue responsable ou auprès des Amis des plaines d'Abraham au 649-6251.

PORTNEUF

Gel des salaires

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf envisage de se soustraire de la loi 102 sur le gel de salaire des employés des secteurs public et municipal. Une recommandation du comité administratif sera soumise aux maires, mercredi prochain, lors de l'assemblée ordinaire de la MRC. Le préfet, Roger Dussault, avait laissé savoir que la loi 102 obligeait la MRC à renier la signature d'une convention collective de trois ans négociée dans un bon climat, il y a quelques mois avec la vingtaine d'employés de la MRC.

SAINT-RAYMOND

Film sur les pompiers
volontaires

Les Productions Vision ont tourné la dernière partie d'un documentaire de 25 minutes pour la télévision à Saint-Raymond. Ce document qui a pour titre « Pompiers volontaires... ces inconnus », sera diffusé durant la semaine de prévention des incendies, en octobre, sur les ondes de Radio-Québec. L'équipe a tourné une scène d'incendie de maison et l'intervention des pompiers volontaires de Saint-Raymond. Cette scène mettait fin à quatre jours de tournage dont trois passés à Saint-Raymond.

Réseau de distribution sur la Rive-Sud

Gaz métro attend le feu vert de la Régie

LÉVIS — Gaz Métropolitain (GMI) a toujours la ferme intention de développer un réseau de distribution non relié sur la Rive-Sud, mais elle doit d'abord obtenir le feu vert de la Régie du gaz naturel du Québec, a fait savoir un porte-parole de l'entreprise, hier.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

« GMI est toujours déterminée à implanter le réseau. Ses intentions sont claires et précises. La volonté est là. Il reste à la régie de décider si c'est faisable », a sans ambages indiqué au SOLEIL Marc Rochette, chef de service aux affaires publiques de Gaz métro.

Ces propos de GMI ont fait écho aux inquiétudes manifestées plus tôt ce même jour par le Conseil économique des Chu-

tes-de-la-Chaudière et la Corporation de développement économique Pointe-Lévy. Des inquiétudes prenant leur source dans le « silence » actuel de GMI.

En janvier de cette année, devant les gens d'affaires de la Rive-Sud, GMI avait annoncé qu'elle entendait desservir Saint-Romuald et Lévis dès l'automne. Ceci, par un réseau non relié au gazoduc de la Rive-Nord prenant la forme de transports par fardiers en attendant la construction à plus long ter-

me d'une conduite sous-fluviale à la hauteur de Saint-Augustin et Saint-Rédempteur.

Ce que GMI a précisément en tête demeure important. C'est de fait de construire deux mini-réseaux, l'un devant alimenter le parc industriel de Saint-Romuald et l'autre les commerces et entreprises industrielles des boulevards Kennedy et de la Rive-Sud ainsi que le parc industriel de Lauzon et l'Hôtel-Dieu. Soit 18 kilomètres de conduite au total qui seraient implantées au coût de 4 millions \$. De quoi acheminer annuellement 8 millions de mètres cubes de gaz à 150 clients.

Sur la Rive-Sud cependant, on commence à trouver que le projet de desserte prend du

temps à s'enclencher.

« À quelque heures des vacances de la construction, nous nous demandons si l'échéancier projeté pour l'automne pourra être respecté. Il est impératif que Gaz Métropolitain brise son silence dans les prochains jours afin que les constructeurs puissent planifier dès le 1^{er} août la réalisation des travaux », a notamment indiqué le président du Conseil économique des Chutes-de-la-Chaudière, Michel Auger.

Pour GMI, qui ne perd pas de vue que le dossier est hyper-important pour les socio-économiques de la Rive-Sud, c'est toutefois « la décision de la régie qui est déterminante », a noté M. Rochette.

Et à la régie justement, on a noté que le dossier est en délibéré.

« Il faut que le dossier soit bien pesé, bien réfléchi. Ce n'est pas une décision qui se prend en deux minutes. Il n'y aura pas réponse avant septembre. Assurément », a indiqué au SOLEIL un porte-parole.

« Les audiences publiques se sont déroulées le 16 et 17 juin. En général, le délibéré prend de six à huit semaines. C'est un cours normal », a précisé la même source en notant qu'un certain nombre de membres de la régie sont pour l'heure en vacances.

Dans l'échéancier serré qu'elle avait dévoilé à l'occasion des audiences publiques, GMI avait situé au début d'août le lancement des travaux nécessaires à l'implantation de la desserte.

Organisme quasi judiciaire, la Régie du gaz naturel a le pouvoir d'autoriser ou pas le feu vert requis.

La police de Québec à la
fine pointe de la technologie

QUÉBEC — En cette année de 150^e anniversaire de fondation, le service de police de la ville de Québec se met à l'heure des grandes villes nord-américaines avec l'implantation dans toutes ses auto-patrouilles, d'ici à la semaine prochaine, du nec plus ultra des ordinateurs portatifs. Jamais les policiers n'auront été aussi peu loquaces sur les ondes, mais, avance-t-on, l'efficacité ne s'en portera que mieux.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Fruit d'un projet amorcé en 1985, le nouveau système de communication constitue une véritable « révolution » à la centrale de police du parc Victoria, soutient le responsable du programme, le capitaine Michel Racine, qui ne cache pas son enthousiasme. « Nous sommes des pionniers au Québec. »

Traditionnellement, les corps policiers ont toujours communiqué leurs informations sur des fréquences pouvant être facilement interceptées par tout quidam muni d'un simple balayeur d'ondes. Les conversations sur un événement d'importance étaient donc susceptibles d'être entendues par une foule de curieux, dont les inévitables journalistes, à l'affût d'une nouvelle choc. Sans oublier les brigands qui, en fins regards, pouvaient savoir si les policiers étaient au courant de leur délit.

Ce temps est révolu sur le territoire de Québec, Beaufort, Vanier et Saint-Augustin. Si 70 % des conversations

disparaîtront avec cette nouvelle technologie de 2 millions \$, « le petit peu qu'on va dire risque d'être intéressant », explique M. Racine, en faisant référence aux situations d'urgence — les poursuites automobiles par exemple — où l'efficacité commandera de revenir au système vocal.

Mine de renseignements

Les petits ordinateurs implantés dans les 70 autos-patrouilles permettront aux policiers d'obtenir en quelques secondes la feuille de route d'un individu intercepté, via le Centre de renseignements policiers du Québec, implanté à Parthenais, à Montréal. On pourra même voir apparaître sur l'écran les textes de lois ou du code de la route. Les patrouilleurs ignorent la route la plus rapide à emprunter pour se rendre sur les lieux d'une plainte ? Qu'à cela ne tienne, l'ordinateur le leur indiquera sans perdre une seconde. À l'automne, même les contraventions seront émises et imprimées par l'ordinateur portatif.

À l'autre bout de la ligne, l'ordinateur de la centrale connaîtra l'endroit où se

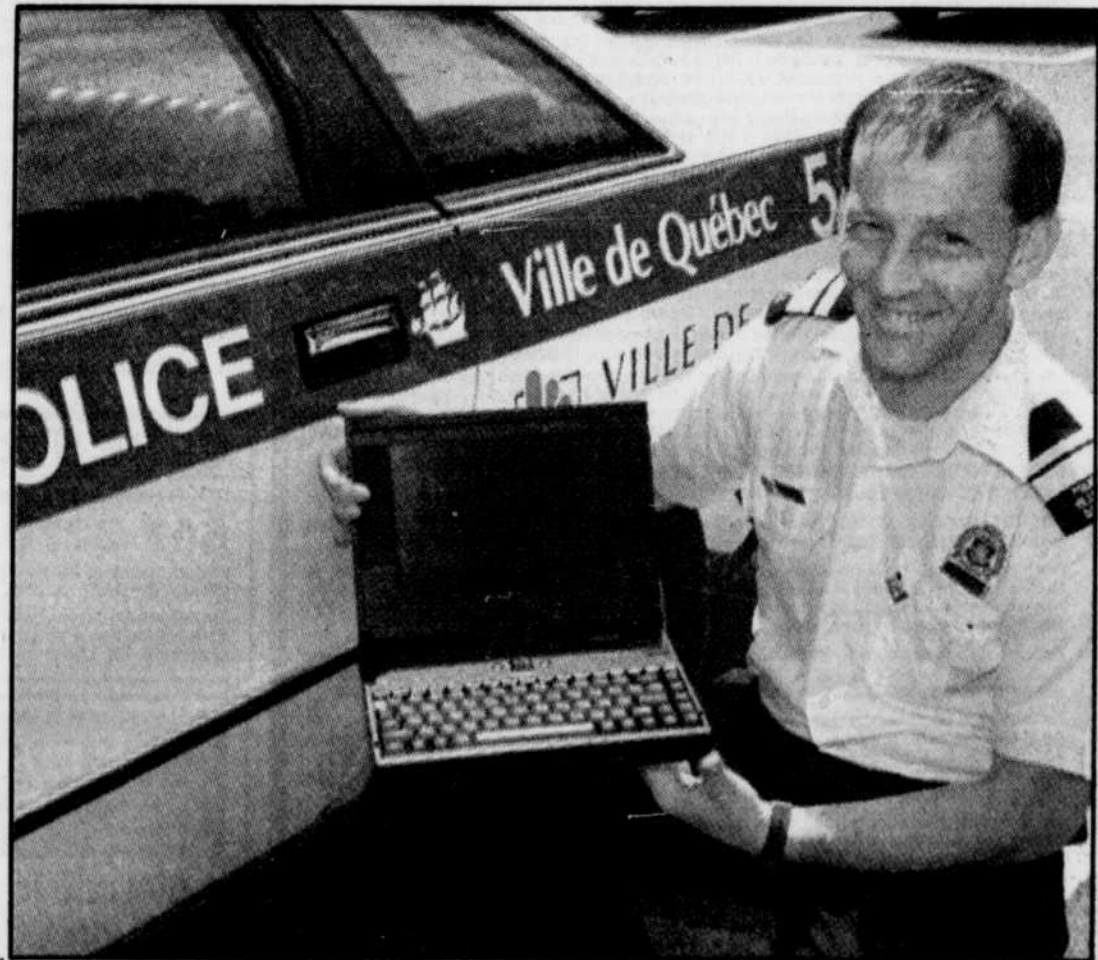
trouve chaque auto-patrouille, permettant le traitement des plaintes en fonction de leur proximité des lieux. Lors des soirées mouvementées, de précieuses secondes seront sauvées pour le traitement des plaintes. Et les chances d'attraper les voleurs en flagrant délit augmenteront d'autant.

« Récemment, des policiers appelés à intervenir sur une plainte d'altercation entre deux individus ont pu rapidement savoir que l'un d'eux était recherché. Ça change alors complètement leur approche », explique le capitaine Racine.

Système impénétrable

La police de Québec ne voit que des avantages à ce bijou, déjà implanté avec succès à New-York, Chicago et Washington. Les policiers montréalais disposent de terminaux dans leurs véhicules et non d'ordinateurs portatifs « intelligents », mentionne le capitaine Racine, non sans un brin de fierté. Ce dernier ne voit pas le jour où un génie de l'informatique réussira à déjouer ce système.

Les prochaines années risquent donc de sonner le glas des balayeurs d'ondes. « D'ici l'an 2000, tous les corps policiers seront équipés de cet outil », avance M. Racine. La Sûreté du Québec mijote d'ailleurs un projet visant à se faire également plus discrète sur les ondes.



Le capitaine Michel Racine, de la police de Québec, montre le type d'ordinateur qui sera installé dans chaque auto-patrouille. Tous les policiers ont reçu une formation de base et, progressivement, les conversations devraient se faire plus rares sur les ondes. Les petits ordinateurs implantés dans les 70 autos-patrouilles permettront aux policiers d'obtenir en quelques secondes la feuille de route d'un individu intercepté, via le Centre de renseignements policiers du Québec, implanté à Parthenais, à Montréal. On pourra même voir apparaître sur l'écran les textes de lois ou du code de la route. Les patrouilleurs ignorent la route la plus rapide à emprunter pour se rendre sur les lieux d'une plainte ? Qu'à cela ne tienne, l'ordinateur le leur indiquera sans perdre une seconde. À l'automne, même les contraventions seront émises et imprimées par l'ordinateur portatif.



Un cirque en ville

Le Cirque des Shriners, un cirque « classique », avec animaux, équilibristes et saltimbanques, a installé son chapiteau sur le stationnement de Place Fleur de Lys. Depuis hier et jusqu'à aujourd'hui, il présente son nouveau spectacle. Trois représentations ont lieu aujourd'hui, à 12 h, 16 h et 19 h 30.

En prison pour avoir
tabassé un débiteur

QUÉBEC — Un individu qui, en compagnie d'un complice, aurait solidement tabassé un homme pour lui soutirer 250 \$ s'est vu refuser toute remise en liberté provisoire, hier, en bonne partie à cause de ses nombreux antécédents judiciaires de nature violente.

à l'aide d'une lampe.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Quand Guy Bérubé, de Québec, s'est plaint au juge Alain Morand d'avoir deux doigts et un otelet fracturés, ce dernier a recommandé qu'il soit détenu à l'infirmerie. « J'aime mieux rester avec les autres », a répliqué Bérubé en repoussant la sollicitude du juge.

L'événement qui a conduit Bérubé en cour pour la énième fois s'est produit mardi vers 2 h. Avec son complice, il s'est présenté chez l'individu auquel ils ont réclamé les 250 \$ que, prétendument, il devait à l'un d'eux.

« C'est à soir que tu payes ! », auraient-ils dit à la présumée victime qui, malheureusement, s'avérait incapable de s'exécuter. C'est alors que le passage à tabac a débuté, d'abord par des coups de poing de Bérubé. Ce dernier a ensuite pris l'homme à la gorge et l'a frappé à la tête

En état d'ébriété, les deux lascars ont toutefois oublié de neutraliser l'amie de la présumée victime, qui a profité de leur ardeur au travail pour sortir de l'appartement et amener les voisins. Rapidement, les policiers sont arrivés et ont appréhendé les deux hommes.

Selon le procureur de la Couronne, Me Jacques Dupuis, la victime a subi une coupure près de l'oeil, une lésion à un poignet et quelques ecchymoses.

Parmi les antécédents du client de Me Aline Pearson, on note des menaces, des voies de fait, de l'extorsion, des vols qualifiés et des introductions par effraction.

Se disant « technicien en nettoyage de tapis », Bérubé a ensuite pris la parole pour dire au juge Morand qu'il ne connaissait pas la victime et qu'il avait été « invité là ».

La communication de la preuve aura lieu le 21 juillet.



Rémi Stéclat, collaboration spéciale

Béluga échoué

Pour la cinquième fois cette année, la carcasse d'un béluga a été récupérée, hier, sur les rives du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Après des prélèvements effectués par les spécialistes de l'Institut Maurice-Lamontagne, près de Mont-Joli, le béluga qui s'est échoué à Sainte-Luce-sur-Mer, près de Rimouski, a été transporté au terrain d'enfouissement sanitaire de la région de la Mitis, à Padoue.



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la municipalité d'Oka
Comité de Deux-Montagnes
Appel d'offres no: 0628-30-01-41-32

Construction d'un poste de pompage, d'un bassin d'égalisation et d'une conduite de reboisement; réhabilitation par colmatage de conduites et de regards d'égouts et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SOAE, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7 Tél.: (514) 449-4224.

PRIX: 75,00\$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville d'Oka; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec; Société à Boucherville.

VISITE DES LIEUX: Une visite des lieux est prévue le mardi 03 août 1993 à 09h00.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville d'Oka : a/s M. Marcel Hardy, secrétaire-trésorier, 183, rue des Anges, C.P. 369, Oka (Québec) J0N 1E0. Le: mercredi 11 août 1993 à 15h00.

GARANTIE DE SOUMISSION:.....MONTANT: 20 000,00\$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

S 16-07-93

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Blue Bonnets : Québec perd 350 000 \$ en taxes par semaine d'inactivité

QUÉBEC — Le bras de fer engagé entre l'association (ATAQ) représentant 4000 propriétaires et hommes à chevaux et l'hippodrome Blue Bonnets, paralysé depuis lundi soir, entre dans une phase décisive : l'argent deviendra vite le nerf de ce singulier conflit.

par JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Le PDG de Blue Bonnets, M. André Marier, qui se disait, hier, « prêt à tout faire pour repartir les courses », soutient que le gouvernement perdra environ 350 000 \$ en revenus de taxes pour chaque semaine d'inactivité, soit autant que le manque à gagner des hommes à chevaux qui ne touchent plus de bourses.

Les deux parties sont convenues de se rencontrer aujourd'hui, mais « les gens de l'ATAQ sont bien décidés à maintenir leurs positions », confiait en fin de journée son président, M. Guy Brissette, qui avait précédemment échangé avec le délégué patronal, M. Jean-Robert Girard, le nouveau directeur des courses.

Ce même M. Girard siégeait il y a à peine deux mois au sein du bureau de direction de l'ATAQ. Important propriétaire du groupe Investim, comptant une centaine de chevaux, il a cédé ses intérêts à sa famille, notamment sa fille,

elle-même conjointe du conducteur attitré de l'écurie, Serge Ouellet, avant d'accepter de se joindre à l'équipe de direction de l'hippodrome montréalais.

M. Brissette a commenté, hier, que la nomination de M. Girard, recruté par M. André Marier, a surpris et « semé de la confusion » chez les hommes à chevaux. « M. Girard, ajoute M. Brissette, n'était pas sur notre comité de négociations. Quant à ses intérêts personnels avant qu'il n'occupe ses nouvelles fonctions, je ne suis pas assez familier avec ce dossier pour dire s'il peut y avoir conflit d'intérêts ».

Même si le contrat liant l'ATAQ à Blue Bonnets est échu depuis la fin de juin et que rien n'a débloqué malgré un délai de 12 jours, M. Marier affirme « qu'on aurait pu continuer à discuter tout en continuant à travailler. Mais, il y a tellement de gens dans ce milieu, dit-il, qui ne pensent qu'à court terme ».

Le PDG est disposé à satisfaire dans l'immédiat certaines requêtes de l'ATAQ, comme la sup-

pression de la clôture ceinturant l'intérieur de la piste ou le réaménagement du paddock.

M. Marier veut plutôt soumettre au gouvernement québécois d'ici deux semaines un projet d'amélioration d'envergure en trois phases d'une quinzaine de millions de dollars, afin de vraiment relancer Blue Bonnets, dont les revenus ont décliné de 10 %.

L'ancien ministre de l'Agriculture, M. Michel Pagé, avait proposé aux hippodromes un plan d'immobilisation en 1988, lequel prenait fin en 1991. Blue Bonnets avait soumis un projet de 14 millions \$ qui, selon le PDG, « a été rejeté par l'ancien président de la Commission des courses, Yves Beaudoin, qui voulait la tête d'André Marier ».

L'emplacement de Blue Bonnets a été acquis par la Société d'habitation et de développement de Montréal, une entité de la ville

de Montréal, dans la foulée de la déconfiture de l'empire Campeau. André Marier a convenu d'un bail d'exploitation des courses avec cette société, à qui il verse chaque année 99 % des profits nets de l'hippodrome. Une redevance qui décroît cependant d'année en année, à l'image de l'industrie, étant passée de 2,1 millions en 1991 à environ 1,1 million \$ cette année, si la tendance se maintient.

La Société ne se sent aucune-ment liée par les projets de M. Marier, selon un porte-parole, M. Robert Perron.

Le nouveau président de la Commission des courses, M. Gilbert L'Heureux, est disposé à analyser le projet de M. Marier. « Le programme d'immobilisation, rappelle-t-il cependant, a pris fin en 1991 et nous sommes en 1993. Le train est passé et cela suppose qu'il faudrait reprendre tout le processus ».

Lévis veut donner un second souffle à l'artère Kennedy

LÉVIS — La ville de Lévis est déterminée à réaménager l'artère Kennedy et elle a déjà donné à la firme de consultants Enviram le mandat de préparer un plan d'action.

par MARC SAINT-PIERRE
LE SOLEIL

Porteuse de la revitalisation de son grand pôle commercial et de sa porte d'entrée principale, l'intention ferme de la ville a été révélée à l'occasion d'une conférence de presse, hier matin.

Il s'agit à court terme de donner un second souffle à l'axe commercial Kennedy, résume le conseiller municipal responsable du dossier, Gilles Lehoullier.

« Le plan d'aménagement de la route du Président-Kennedy se veut un plan-image identifiant les interventions précises à réaliser pour l'amélioration de la qualité visuelle ainsi que l'accessibilité aux différents commerces qui la bordent. Ces aménagements permettront de mettre en valeur les différents commerces le long de cette artère et ainsi assurer la revitalisation de cette dernière. Enfin, cela permettra de bonifier la qualité visuelle de l'entrée de la ville », a précisé M. Lehoullier.

Il est clair dans l'esprit de M. Lehoullier que « le plan d'action devra être acceptable sur le plan financier ». Pas question néanmoins d'une approche style bélier mécanique dans l'esprit des élus lévisiens qui entendent plutôt donner une large place à la consultation.

La ville a effectivement mis sur pied un comité de coordination avec à sa tête le conseiller Lehoullier qui sera épaulé par le président de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, Richard Ramsay, le responsable du Comité d'aménagement la même association de gens d'affaires, Alain Goselin, et le directeur du Service de développement du territoire de la ville, Robert Cooke. Christian Côté, d'Enviram, y siégera également comme membre.

Et d'emblée, M. Lehoullier a indiqué que la première étape de l'étude portera sur la consultation des commerçants de Président-Kennedy.

Par la suite, Enviram élaborera des esquisses d'aménagement et en évaluera les coûts. Enfin, ces

esquisses seront soumises aux commerçants et à la population.

« Nous n'avons aucune idée de ce qui sortira de la consultation », dira très franchement M. Lehoullier.

Ce ciblage de Kennedy ne constitue pas un geste isolé de la ville de Lévis, mais fait partie d'un effort d'ensemble qui découle de l'application de son plan d'urbanisme. Plan qui inclut déjà le prolongement de la grande voie côte du Passage parallèle à Kennedy, un projet de 8 millions \$ pour l'heure au stade du crible environnemental.

Susceptible d'être lancé dès l'automne 1994, ce prolongement aura notamment pour mérite de désengorger Kennedy et, du même coup, de rendre plus attrayante la grande artère où circulent à l'heure actuelle quotidiennement quelque 45 000 véhicules.

■ Un secouriste se noie

CASCAPÉDIA — Un touriste ontarien de 26 ans s'est noyé, en milieu d'après-midi, mercredi, après avoir sauvé un jeune en mauvaise posture dans la rivière Grande Cascapédia, en Gaspésie. Peter Labrecque, qui se baignait avec d'autres personnes, s'est précipité afin de sauver le garçon d'environ huit ans, qui s'était aventuré trop loin de la rive. Il a réussi à le ramener afin qu'il puisse s'agripper à un rocher, mais, exténué, le bon samaritain a disparu dans une fosse du cours d'eau. Son corps a été repêché une heure plus tard.

■ Fraude de 700 000 \$

RIVIÈRE-DU-LOUP — Un homme d'affaires de Saint-Pascal de Kamouraska, Paul Plourde, 47 ans, a été cité à son procès, hier, au palais de justice de Rivière-du-Loup, à l'issue de deux jours d'enquête préliminaire visant à mettre en preuve ses agissements dans une affaire de fraude de 700 000 \$. L'accusé n'aurait pas remboursé des emprunts à six créanciers, alors qu'il était à la tête de la firme Machineries forestières IMC.



Gouvernement
du Québec

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PROJET: 111-063 - Reconstruction des ponts sur les rivières Cascapédia et Sainte-Anne. Parc de conservation de la Gaspésie, circonscription électorale de Matane.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie du bâtiment du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072, Entrepreneur en ponts et voies superposées).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 16 juillet 1993, par remise d'un montant de vingt dollars (20\$), T.P.S. et T.V.Q. incluses, non remboursable, soit en argent comptant, par chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents de soumission est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022 ou à la Direction régionale du Bas-St-Laurent/Gaspésie, 92, 2e Rue Ouest, Rimouski (Québec) G5L 8B3, tél.: (418) 722-3830.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction du Québec, à l'Association de la construction du Québec, région de Montréal et à l'Association de la construction du Québec, région Gaspésie-Les Îles.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 11 500 \$, ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 5 750 \$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:
Le VENDREDI 30 juillet 1993, à 15 heures

PROJET: 140-007 - Construction de deux ponts, rivière Matane et lac Matane, réserve faunique de Matane, circonscription électorale de Matane.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie du bâtiment du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072, Entrepreneur en ponts et voies superposées).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 16 juillet 1993, par remise d'un montant de vingt dollars (20\$), T.P.S. et T.V.Q. incluses, non remboursable, soit en argent comptant, par chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents de soumission est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022 ou à la Direction régionale du Bas-St-Laurent/Gaspésie, 92, 2e Rue Ouest, Rimouski (Québec) G5L 8B3, tél.: (418) 722-3830.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction du Québec, à l'Association de la construction du Québec, région de Montréal et à l'Association de la construction du Québec, région Gaspésie-Les Îles.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 15 000 \$, ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 7 500 \$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:
Le VENDREDI 30 juillet 1993, à 15 heures

Le sous-ministre
André Magny

Québec

PROJET: 652-023 - Reconstruction du pont au ruisseau Hirondelle et du pont au ruisseau Hénel, dans la réserve faunique Rouge-Matawin. Circonscription électorale de Labelle.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie du bâtiment du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072, Entrepreneur en ponts et voies superposées).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 16 juillet 1993, par remise d'un montant de vingt dollars (20\$), T.P.S. et T.V.Q. incluses, non remboursable, soit en argent comptant, par chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents de soumission est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022 ou à la Direction des opérations régionales, Service de l'administration, Ressources techniques, 6255, 13e Avenue, Montréal (Québec) G1X 3E6, tél.: (514) 374-8640.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au montant de 14 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 7 000 \$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:
Le VENDREDI 30 juillet 1993, à 15 heures

PROJET: 924-010 - Construction de deux ponts: ruisseau Cody et ruisseau Chisholm dans la réserve faunique de Sept-Îles/Port-Cartier. Circonscription électorale de Duplessis.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie du bâtiment du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072, Entrepreneur en ponts et voies superposées).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 16 juillet 1993, par remise d'un montant de vingt dollars (20\$), T.P.S. et T.V.Q. incluses, non remboursable, soit en argent comptant, par chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents de soumission est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022 ou à la Direction des opérations régionales, Service de l'administration, Ressources techniques, 818, boul. Laure, Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8, tél.: (418) 968-1401.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des immobilisations, de la cartographie et des locaux, 150, boul. René-Lévesque Est, 7e étage, Québec (Québec) G1R 4Y1, tél.: (418) 644-4022.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction, région de Québec, à l'Association de la construction, région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles et à l'Association de la construction, région Côte-Nord.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au montant de 10 500 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 5 250 \$.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS:
Le VENDREDI 30 juillet 1993, à 15 heures

01914

PHARMACIEN(NE) DEMANDÉ(E)

- Lieu de travail : Cap-de-la-Madeleine
- Pour rendez-vous :

Lanouette et Tremblay
pharmaciens

André Tremblay

Téléphone: (819) 378-4549
(à frais virés)

A louer logements 250 à 299

261 MONTCALM/ SAINT-JEAN- BAPTISTE

1 1/2 CHAUFFE, éclairé, ascenseur 720 \$/seul, eau, 525-530.

CHOUINARD, près Parc Bravos, 2 1/2 semi-meuble, chauffe, 482-8050.

CREMAZIE, grand 2 1/2, bois franc, 700, out. Beau 3 1/2, chaufferie 1850, sept. 525-6730.

D'AIGUILLON, 1 1/2, bois, 3 1/2, 658-5302, Michel 658-4276.

D'AIGUILLON, grand 4 1/2, non chauffe, 3755, 525-4730.

104 rue Tourville, 3 1/2, planchers bois franc, balcon, sept. 482-8050.

DES ERABLES, 2ème étage, grand 4 1/2, très propre, non chauffe, encl. laveuse, sècheuse, libre 1er août, 682-5914.

DES JÉSUITES, 4 1/2, rénove, chauffe, 482-0101.

DUFFERIN, 3 1/2, semi-meuble, intercom, 405 à tout compris, 682-0145, 525-0683.

FACE Grand Terrain, studio, 3 1/2, ascenseur, intercom, services inclus, 1er sept. 822-8899 ou 1er.

FACE Plaines, 3 1/2, 4 1/2, 6 1/2, 8 1/2, 10 1/2, 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2, 22 1/2, 24 1/2, 26 1/2, 28 1/2, 30 1/2, 32 1/2, 34 1/2, 36 1/2, 38 1/2, 40 1/2, 42 1/2, 44 1/2, 46 1/2, 48 1/2, 50 1/2, 52 1/2, 54 1/2, 56 1/2, 58 1/2, 60 1/2, 62 1/2, 64 1/2, 66 1/2, 68 1/2, 70 1/2, 72 1/2, 74 1/2, 76 1/2, 78 1/2, 80 1/2, 82 1/2, 84 1/2, 86 1/2, 88 1/2, 90 1/2, 92 1/2, 94 1/2, 96 1/2, 98 1/2, 100 1/2, 102 1/2, 104 1/2, 106 1/2, 108 1/2, 110 1/2, 112 1/2, 114 1/2, 116 1/2, 118 1/2, 120 1/2, 122 1/2, 124 1/2, 126 1/2, 128 1/2, 130 1/2, 132 1/2, 134 1/2, 136 1/2, 138 1/2, 140 1/2, 142 1/2, 144 1/2, 146 1/2, 148 1/2, 150 1/2, 152 1/2, 154 1/2, 156 1/2, 158 1/2, 160 1/2, 162 1/2, 164 1/2, 166 1/2, 168 1/2, 170 1/2, 172 1/2, 174 1/2, 176 1/2, 178 1/2, 180 1/2, 182 1/2, 184 1/2, 186 1/2, 188 1/2, 190 1/2, 192 1/2, 194 1/2, 196 1/2, 198 1/2, 200 1/2, 202 1/2, 204 1/2, 206 1/2, 208 1/2, 210 1/2, 212 1/2, 214 1/2, 216 1/2, 218 1/2, 220 1/2, 222 1/2, 224 1/2, 226 1/2, 228 1/2, 230 1/2, 232 1/2, 234 1/2, 236 1/2, 238 1/2, 240 1/2, 242 1/2, 244 1/2, 246 1/2, 248 1/2, 250 1/2, 252 1/2, 254 1/2, 256 1/2, 258 1/2, 260 1/2, 262 1/2, 264 1/2, 266 1/2, 268 1/2, 270 1/2, 272 1/2, 274 1/2, 276 1/2, 278 1/2, 280 1/2, 282 1/2, 284 1/2, 286 1/2, 288 1/2, 290 1/2, 292 1/2, 294 1/2, 296 1/2, 298 1/2, 300 1/2, 302 1/2, 304 1/2, 306 1/2, 308 1/2, 310 1/2, 312 1/2, 314 1/2, 316 1/2, 318 1/2, 320 1/2, 322 1/2, 324 1/2, 326 1/2, 328 1/2, 330 1/2, 332 1/2, 334 1/2, 336 1/2, 338 1/2, 340 1/2, 342 1/2, 344 1/2, 346 1/2, 348 1/2, 350 1/2, 352 1/2, 354 1/2, 356 1/2, 358 1/2, 360 1/2, 362 1/2, 364 1/2, 366 1/2, 368 1/2, 370 1/2, 372 1/2, 374 1/2, 376 1/2, 378 1/2, 380 1/2, 382 1/2, 384 1/2, 386 1/2, 388 1/2, 390 1/2, 392 1/2, 394 1/2, 396 1/2, 398 1/2, 400 1/2, 402 1/2, 404 1/2, 406 1/2, 408 1/2, 410 1/2, 412 1/2, 414 1/2, 416 1/2, 418 1/2, 420 1/2, 422 1/2, 424 1/2, 426 1/2, 428 1/2, 430 1/2, 432 1/2, 434 1/2, 436 1/2, 438 1/2, 440 1/2, 442 1/2, 444 1/2, 446 1/2, 448 1/2, 450 1/2, 452 1/2, 454 1/2, 456 1/2, 458 1/2, 460 1/2, 462 1/2, 464 1/2, 466 1/2, 468 1/2, 470 1/2, 472 1/2, 474 1/2, 476 1/2, 478 1/2, 480 1/2, 482 1/2, 484 1/2, 486 1/2, 488 1/2, 490 1/2, 492 1/2, 494 1/2, 496 1/2, 498 1/2, 500 1/2, 502 1/2, 504 1/2, 506 1/2, 508 1/2, 510 1/2, 512 1/2, 514 1/2, 516 1/2, 518 1/2, 520 1/2, 522 1/2, 524 1/2, 526 1/2, 528 1/2, 530 1/2, 532 1/2, 534 1/2, 536 1/2, 538 1/2, 540 1/2, 542 1/2, 544 1/2, 546 1/2, 548 1/2, 550 1/2, 552 1/2, 554 1/2, 556 1/2, 558 1/2, 560 1/2, 562 1/2, 564 1/2, 566 1/2, 568 1/2, 570 1/2, 572 1/2, 574 1/2, 576 1/2, 578 1/2, 580 1/2, 582 1/2, 584 1/2, 586 1/2, 588 1/2, 590 1/2, 592 1/2, 594 1/2, 596 1/2, 598 1/2, 600 1/2, 602 1/2, 604 1/2, 606 1/2, 608 1/2, 610 1/2, 612 1/2, 614 1/2, 616 1/2, 618 1/2, 620 1/2, 622 1/2, 624 1/2, 626 1/2, 628 1/2, 630 1/2, 632 1/2, 634 1/2, 636 1/2, 638 1/2, 640 1/2, 642 1/2, 644 1/2, 646 1/2, 648 1/2, 650 1/2, 652 1/2, 654 1/2, 656 1/2, 658 1/2, 660 1/2, 662 1/2, 664 1/2, 666 1/2, 668 1/2, 670 1/2, 672 1/2, 674 1/2, 676 1/2, 678 1/2, 680 1/2, 682 1/2, 684 1/2, 686 1/2, 688 1/2, 690 1/2, 692 1/2, 694 1/2, 696 1/2, 698 1/2, 700 1/2, 702 1/2, 704 1/2, 706 1/2, 708 1/2, 710 1/2, 712 1/2, 714 1/2, 716 1/2, 718 1/2, 720 1/2, 722 1/2, 724 1/2, 726 1/2, 728 1/2, 730 1/2, 732 1/2, 734 1/2, 736 1/2, 738 1/2, 740 1/2, 742 1/2, 744 1/2, 746 1/2, 748 1/2, 750 1/2, 752 1/2, 754 1/2, 756 1/2, 758 1/2, 760 1/2, 762 1/2, 764 1/2, 766 1/2, 768 1/2, 770 1/2, 772 1/2, 774 1/2, 776 1/2, 778 1/2, 780 1/2, 782 1/2, 784 1/2, 786 1/2, 788 1/2, 790 1/2, 792 1/2, 794 1/2, 796 1/2, 798 1/2, 800 1/2, 802 1/2, 804 1/2, 806 1/2, 808 1/2, 810 1/2, 812 1/2, 814 1/2, 816 1/2, 818 1/2, 820 1/2, 822 1/2, 824 1/2, 826 1/2, 828 1/2, 830 1/2, 832 1/2, 834 1/2, 836 1/2, 838 1/2, 840 1/2, 842 1/2, 844 1/2, 846 1/2, 848 1/2, 850 1/2, 852 1/2, 854 1/2, 856 1/2, 858 1/2, 860 1/2, 862 1/2, 864 1/2, 866 1/2, 868 1/2, 870 1/2, 872 1/2, 874 1/2, 876 1/2, 878 1/2, 880 1/2, 882 1/2, 884 1/2, 886 1/2, 888 1/2, 890 1/2, 892 1/2, 894 1/2, 896 1/2, 898 1/2, 900 1/2, 902 1/2, 904 1/2, 906 1/2, 908 1/2, 910 1/2, 912 1/2, 914 1/2, 916 1/2, 918 1/2, 920 1/2, 922 1/2, 924 1/2, 926 1/2, 928 1/2, 930 1/2, 932 1/2, 934 1/2, 936 1/2, 938 1/2, 940 1/2, 942 1/2, 944 1/2, 946 1/2, 948 1/2, 950 1/2, 952 1/2, 954 1/2, 956 1/2, 958 1/2, 960 1/2, 962 1/2, 964 1/2, 966 1/2, 968 1/2, 970 1/2, 972 1/2, 974 1/2, 976 1/2, 978 1/2, 980 1/2, 982 1/2, 984 1/2, 986 1/2, 988 1/2, 990 1/2, 992 1/2, 994 1/2, 996 1/2, 998 1/2, 1000 1/2, 1002 1/2, 1004 1/2, 1006 1/2, 1008 1/2, 1010 1/2, 1012 1/2, 1014 1/2, 1016 1/2, 1018 1/2, 1020 1/2, 1022 1/2, 1024 1/2, 1026 1/2, 1028 1/2, 1030 1/2, 1032 1/2, 1034 1/2, 1036 1/2, 1038 1/2, 1040 1/2, 1042 1/2, 1044 1/2, 1046 1/2, 1048 1/2, 1050 1/2, 1052 1/2, 1054 1/2, 1056 1/2, 1058 1/2, 1060 1/2, 1062 1/2, 1064 1/2, 1066 1/2, 1068 1/2, 1070 1/2, 1072 1/2, 1074 1/2, 1076 1/2, 1078 1/2, 1080 1/2, 1082 1/2, 1084 1/2, 1086 1/2, 1088 1/2, 1090 1/2, 1092 1/2, 1094 1/2, 1096 1/2, 1098 1/2, 1100 1/2, 1102 1/2, 1104 1/2, 1106 1/2, 1108 1/2, 1110 1/2, 1112 1/2, 1114 1/2, 1116 1/2, 1118 1/2, 1120 1/2, 1122 1/2, 1124 1/2, 1126 1/2, 1128 1/2, 1130 1/2, 1132 1/2, 1134 1/2, 1136 1/2, 1138 1/2, 1140 1/2, 1142 1/2, 1144 1/2, 1146 1/2, 1148 1/2, 1150 1/2, 1152 1/2, 1154 1/2, 1156 1/2, 1158 1/2, 1160 1/2, 1162 1/2, 1164 1/2, 1166 1/2, 1168 1/2, 1170 1/2, 1172 1/2, 1174 1/2, 1176 1/2, 1178 1/2, 1180 1/2, 1182 1/2, 1184 1/2, 1186 1/2, 1188 1/2, 1190 1/2, 1192 1/2, 1194 1/2, 1196 1/2, 1198 1/2, 1200 1/2, 1202 1/2, 1204 1/2, 1206 1/2, 1208 1/2, 1210 1/2, 1212 1/2, 1214 1/2, 1216 1/2, 1218 1/2, 1220 1/2, 1222 1/2, 1224 1/2, 1226 1/2, 1228 1/2, 1230 1/2, 1232 1/2, 1234 1/2, 1236 1/2, 1238 1/2, 1240 1/2, 1242 1/2, 1244 1/2, 1246 1/2, 1248 1/2, 1250 1/2, 1252 1/2, 1254 1/2, 1256 1/2, 1258 1/2, 1260 1/2, 1262 1/2, 1264 1/2, 1266 1/2, 1268 1/2, 1270 1/2, 1272 1/2, 1274 1/2, 1276 1/2, 1278 1/2, 1280 1/2, 1282 1/2, 1284 1/2, 1286 1/2, 1288 1/2, 1290 1/2, 1292 1/2, 1294 1/2, 1296 1/2, 1298 1/2, 1300 1/2, 1302 1/2, 1304 1/2, 1306 1/2, 1308 1/2, 1310 1/2, 1312 1/2, 1314 1/2, 1316 1/2, 1318 1/2, 1320 1/2, 1322 1/2, 1324 1/2, 1326 1/2, 1328 1/2, 1330 1/2, 1332 1/2, 1334 1/2, 1336 1/2, 1338 1/2, 1340 1/2, 1342 1/2, 1344 1/2, 1346 1/2, 1348 1/2, 1350 1/2, 1352 1/2, 1354 1/2, 1356 1/2, 1358 1/2, 1360 1/2, 1362 1/2, 1364 1/2, 1366 1/2, 1368 1/2, 1370 1/2, 1372 1/2, 1374 1/2, 1376 1/2, 1378 1/2, 1380 1/2, 1382 1/2, 1384 1/2, 1386 1/2, 1388 1/2, 1390 1/2, 1392 1/2, 1394 1/2, 1396 1/2, 1398 1/2, 1400 1/2, 1402 1/2, 1404 1/2, 1406 1/2, 1408 1/2, 1410 1/2, 1412 1/2, 1414 1/2, 1416 1/2, 1418 1/2, 1420 1/2, 1422 1/2, 1424 1/2, 1426 1/2, 1428 1/2, 1430 1/2, 1432 1/2, 1434 1/2, 1436 1/2, 1438 1/2, 1440 1/2, 1442 1/2, 1444 1/2, 1446 1/2, 1448 1/2, 1450 1/2, 1452 1/2, 1454 1/2, 1456 1/2, 1458 1/2, 1460 1/2, 1462 1/2, 1464 1/2, 1466 1/2, 1468 1/2, 1470 1/2, 1472 1/2, 1474 1/2, 1476 1/2, 1478 1/2, 1480 1/2, 1482 1/2, 1484 1/2, 1486 1/2, 1488 1/2, 1490 1/2, 1492 1/2, 1494 1/2, 1496 1/2, 1498 1/2, 1500 1/2, 1502 1/2, 1504 1/2, 1506 1/2, 1508 1/2, 1510 1/2, 1512 1/2, 1514 1/2, 1516 1/2, 1518 1/2, 1520 1/2, 1522 1/2, 1524 1/2, 1526 1/2, 1528 1/2, 1530 1/2, 1532 1/2, 1534 1/2, 1536 1/2, 1538 1/2, 1540 1/2, 1542 1/2, 1544 1/2, 1546 1/2, 1548 1/2, 1550 1/2, 1552 1/2, 1554 1/2, 1556 1/2, 1558 1/2, 1560 1/2, 1562 1/2, 1564 1/2, 1566 1/2, 1568 1/2, 1570 1/2, 1572 1/2, 1574 1/2, 1576 1/2, 1578 1/2, 1580 1/2, 1582 1/2, 1584 1/2, 1586 1/2, 1588 1/2, 1590 1/2, 1592 1/2, 1594 1/2, 1596 1/2, 1598 1/2, 1600 1/2, 1602 1/2, 1604 1/2, 1606 1/2, 1608 1/2, 1610 1/2, 1612 1/2, 1614 1/2, 1616 1/2, 1618 1/2, 1620 1/2, 1622 1/2, 1624 1/2, 1626 1/2, 1628 1/2, 1630 1/2, 1632 1/2, 1634 1/2, 1636 1/2, 1638 1/2, 1640 1/2, 1642 1/2, 1644 1/2, 1646 1/2, 1648 1/2, 1650 1/2, 1652 1/2, 1654 1/2, 1656 1/2, 1658 1/2, 1660 1/2, 1662 1/2, 1664 1/2, 1666 1/2, 1668 1/2, 1670 1/2, 1672 1/2, 1674 1/2, 1676 1/2, 1678 1/2, 1680 1/2, 1682 1/2, 1684 1/2, 1686 1/2, 1688 1/2, 1690 1/2, 1692 1/2, 1694 1/2, 1696 1/2, 1698 1/2, 1700 1/2, 1702 1/2, 1704 1/2, 1706 1/2, 1708 1/2, 1710 1/2, 1712 1/2, 1714 1/2, 1716 1/2, 1718 1/2, 1720 1/2, 1722 1/2, 1724 1/2, 1726 1/2, 1728 1/2, 1730 1/2, 1732 1/2, 1734 1/2, 1736 1/2, 1738 1/2, 1740 1/2, 1742 1/2, 1744 1/2, 1746 1/2, 1748 1/2, 1750 1/2, 1752 1/2, 1754 1/2, 1756 1/2, 1758 1/2, 1760 1/2, 1762 1/2, 1764 1/2, 1766 1/2, 1768 1/2, 1770 1/2, 1772 1/2, 1774 1/2, 1776 1/2, 1778 1/2, 1780 1/2, 1782 1/2, 1784 1/2, 1786 1/2, 1788 1/2, 1790 1/2, 1792 1/2, 1794 1/2, 1796 1/2, 1798 1/2, 1800 1/2, 1802 1/2, 1804 1/2, 1806 1/2, 1808 1/2, 1810 1/2, 1812 1/2, 1814 1/2, 1816 1/2, 1818 1/2, 1820 1/2, 1822 1/2, 1824 1/2, 1826 1/2, 1828 1/2, 1830 1/2, 1832 1/2, 1834 1/2, 1836 1/2, 1838 1/2, 1840 1/2, 1842 1/2, 1844 1/2, 1846 1/2, 1848 1/2, 1850 1/2, 1852 1/2, 1854 1/2, 1856 1/2, 1858 1/2, 1860 1/2, 1862 1/2, 1864 1/2, 1866 1/2, 1868 1/2, 1870 1/2, 1872 1/2, 1874 1/2, 1876 1/2, 1878 1/2, 1880 1/2, 1882 1/2, 1884 1/2, 1886 1/2, 1888 1/2, 1890 1/2, 1892 1/2, 1894 1/2, 1896 1/2, 1898 1/2, 1900 1/2, 1902 1/2, 1904 1/2, 1906 1/2, 1908 1/2, 1910 1/2, 1912 1/2, 1914 1/2, 1916 1/2, 1918 1/2, 1920 1/2, 1922 1/2, 1924 1/2, 1926 1/2, 1928 1/2, 1930 1/2, 1932 1/2, 1934 1/2, 1936 1/2, 1938 1/2, 1940 1/2, 1942 1/2, 1944 1/2, 1946 1/2, 1948 1/2, 1950 1/2, 1952 1/2, 1954 1/2, 1956 1/2, 1958 1/2, 1960 1/2, 1962 1/2, 1964 1/2, 1966 1/2, 1968 1/2, 1970 1/2, 1972 1/2, 1974 1/2, 1976 1/2, 1978 1/2, 1980 1/2, 1982 1/2, 1984 1/2, 1986 1/2, 1988 1/2, 1990 1/2, 1992 1/2, 1994 1/2, 1996 1/2, 1998 1/2, 2000 1/2, 2002 1/2, 2004 1/2, 2006 1/2, 2008 1/2, 2010 1/2, 2012 1/2, 2014 1/2, 2016 1/2, 2018 1/2, 2020 1/2, 2022 1/2, 2024 1/2, 2026 1/2, 2028 1/2, 2030 1/2, 2032 1/2, 2034 1/2, 2036 1/2, 2038 1/2, 2040 1/2, 2042 1/2, 2044 1/2, 2046 1/2, 2048 1/2, 2050 1/2, 2052 1/2, 2054 1/2, 2056 1/2, 2058 1/2, 2060 1/2, 2062 1/2, 2064 1/2, 2066 1/2, 2068 1/2, 2070 1/2, 2072 1/2, 2074 1/2, 2076 1/2, 2078 1/2, 2080 1/2, 2082 1/2, 2084 1/2, 2086 1/2, 2088 1/2, 2090 1/2, 2092 1/2, 2094 1/2, 2096 1/2, 2098 1/2, 2100 1/2, 2102 1/2, 2104 1/2, 2106 1/2, 2108 1/2, 2110 1/2, 2112 1/2, 2114 1/2, 2116 1/2, 2118 1/2, 2120 1/2, 2122 1/2, 2124 1/2, 2126 1/2, 2128 1/2, 2130 1/2, 2132 1/2, 2134 1/2, 2136 1/2, 2138 1/2, 2140 1/2, 2142 1/2, 2144 1/2, 2146 1/2, 2148 1/2, 2150 1/2, 2152 1/2, 2154 1/2, 2156 1/2, 2158 1/2, 2160 1/2, 2162 1/2, 2164 1/2, 2166 1/2, 2168 1/2, 2170 1/2, 2172 1/2, 2174 1/2, 2176 1/2, 2178 1/2, 2180 1/2, 2182 1/2, 2184 1/2, 2186 1/2, 2188 1/2, 2190 1/2, 2192 1/2, 2194 1/2, 2196 1/2, 2198 1/2, 2200 1/2, 2202 1/2, 2204 1/2, 2206 1/2, 2208 1/2, 2210 1/2, 2212 1/2, 2214 1/2, 2216 1/2, 2218 1/2, 2220 1/2, 2222 1/2, 2224 1/2, 2226 1/2, 2228 1/2, 2230 1/2, 2232 1/2, 2234 1/2, 2236 1/2, 2238 1/2, 2240 1/2, 2242 1/2, 2244 1/2, 2246 1/2, 2248 1/2, 2250 1/2, 2252 1/2, 2254 1/2, 2256 1/2, 2258 1/2, 2260 1/2, 2262 1/2, 2264 1/2, 2266 1/2, 2268 1/2, 2270 1/2, 2272 1/2, 2274 1/2, 2276 1/2, 2278 1/2, 2280 1/2, 2282 1/2, 2284 1/2, 2286 1/2, 2288 1/2, 2290 1/2, 2292 1/2, 2294 1/2, 2296 1/2, 2298 1/2, 2300 1/2, 2302 1/2, 2304 1/2, 2306 1/2, 2308 1/2, 2310 1/2, 2312 1/2, 2314 1/2, 2316 1/2, 2318 1/2, 2320 1/2, 2322 1/2, 2324 1/2, 2326 1/2, 2328 1/2, 2330 1/2, 2332 1/2, 2334 1/2, 2336 1/2, 2338 1/2, 2340 1/2, 2342 1/2, 2344 1/2, 2346 1/2, 2348 1/2, 2350 1/2, 2352 1/2, 2354 1/2, 2356 1/2, 2358 1/2, 2360 1/2, 2362 1/2, 2364 1/2, 2366 1/2, 2368 1/2, 2370 1/2, 2372 1/2, 2374 1/2, 2376 1/2, 2378 1/2, 2380 1/2, 2382 1/2, 2384 1/2, 2386 1/2, 2388 1/2, 2390 1/2, 2392 1/2, 2394 1/2, 2396 1/2, 2398 1/2, 2400 1/2, 2402

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

DORÉ (Albert)



1941-1992

Voilà un an, tu nous quittais d'un cancer de gorge, tu as énormément souffert sans jamais le laisser voir. Que de chagrin et de tristesse nous avons vécu, car perdre un père, un frère, un ami, ça laisse de profondes cicatrices, surtout tu étais toujours prêt à aider les autres. Tu portais ta grande ouverte et il y avait toujours à boire et à manger. On se console quand on pense à la belle place que tu as prise du CRÉATEUR, parce qu'après ton décès, il flottait dans ta chambre une odeur de rose. Merci Albert d'avoir été présent parmi nous, durant l'année qui vient de s'écouler. Nous ne t'avons pas oublié ALBERT. Tous ceux et celles qui t'ont connu, aimé et respecté en actes, en pensées et en paroles et à qui tu as rendu de nombreux services, sont invités à se joindre à nous pour te rendre un DERNIER HOMMAGE en t'apportant une FLEUR, soit au cimetière de Ste-Christine ou à l'église de St-Basile. Ta famille et tes amis(e)s se réuniront au cimetière de Ste-Christine à 15h; prières et liturgie de la parole, suivies à 16h du service anniversaire en l'église de St-Basile de Portneuf avec le curé Henri-Paul Potvin. Un merci tout spécial à tous les amis(e)s qui se joindront à la famille en ce SAMEDI 17 JUILLET 1993. Yvan, Daniel, Eric, familles Doré, Paradis, Gaboury et Delannay.

FONTAINE (Louis-Arthur)



Déjà un an que nous avons perdu celui que nous aimions. Françoise son épouse, sa fille Claudine, son fils André, son gendre Daniel Plamondon vous invitent à un service anniversaire célébré à sa mémoire le samedi 17 juillet 1993, à 15h, en l'église Ste-Cécile, 9150, rue Grondin, à Charlesbourg.

MARQUIS (Raymond) — Déjà une année sans toi; elle fut difficile à traverser. Notre douleur est profonde. Nous pensons souvent à toi. De là-haut veille sur nous tous. Pour honorer ta mémoire, une messe anniversaire sera célébrée le 17 juillet, à 19h30, en l'église de St-Damien, Bellechasse. Merci aux parents et amis qui s'uniront à la famille pour cette célébration.

740 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements à Ste-Ursule de Rome pour faveur obtenue avec promesse de publier. C.T.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. F.B.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.D.

REMERCIEMENTS à St-Judes pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. M.D.

765 MONUMENTS

GRANIT J.D. ENR.
1105 ST-VALLIER O. QUÉBEC
(Près du cimetière), 327-9654
THERIAULT & FILS
710, 1ère Avenue, Québec
524-1561

LE SOLEIL, publication quotidienne, fondée en 1896, est imprimée au 390, rue Saint-Vallier Est, Québec G1K 7J6, par LE SOLEIL (Division de Groupe Unimédia) qui en est l'éditeur. "Envoi de publication - Enregistrement numéro 1206". Selon la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

LE BRIDGE CONTRAT

NO 384

LES COMMUNICATIONS - 4

Aujourd'hui nous jouons au bridge libre. Prenez place en Sud.

Donn.: Ouest

Vuln.: N-S

Nord

♦ A 9 7 6 3

♥ 6

♦ 10 8 5 4 3

♦ D 5

Sud

♥ -

♥ R D V 10 9 4 2

♦ A V

♦ A V 7 3

Ouest

1 SA*

Nord

P

Est

P

Sud

4♥

* 1 SA: 12 à 14 points d'honneurs.

Quest entame avec le roi de carreau que vous gagnez avec l'as. Est fournissant le deux. Quel est votre plan de jeu?

Vous pouvez compter six levées en atout et vos deux as en mineures. Vous êtes assurés d'une neuvième levée à condition d'atteindre le mort. D'après les enchères, Ouest est le candidat favori pour détenir le roi de trèfle mais ce serait dommage de s'en remettre uniquement à cela.

Votre contrat ne peut pas chuter quel que soit l'emplacement du roi de trèfle pourvu qu'Ouest ne détienne pas cinq cartes dans la couleur.

À la deuxième levée, vous devez jouer le valet de trèfle de votre jeu pour faire tomber le roi. La dame de trèfle ainsi affranchie, vous fournira la communication nécessaire pour la réussite de votre contrat.

Les quatre jeux sont:

♦ A 9 7 6 3

♥ 6

♦ 10 8 5 4 3

♦ D 5

Sud

♥ -

♥ R D V 10 9 4 2

♦ A V

♦ A V 7 3

Ouest

1 SA*

Nord

P

Est

P

Sud

1 SA

P

2 ♦

P

3 SA

Fin

Nous nous excusons.

♦ D 10 8 5

♥ 8 3

♦ 7 6 2

♦ R 10 8 2

Sud

1 SA

2 ♦

3 SA

Fin

Nous nous excusons.

Jacques LALIBERTÉ

Rapport final sur l'écrasement du DC-8 de Nationair en Arabie Saoudite

L'accident causé par des pneus mal gonflés

MONTREAL — Le personnel d'entretien de l'aéroport de Djedda avait remarqué qu'au moins deux des pneus du train d'atterrissage du DC-8 de Nationair, qui s'est écrasé en Arabie Saoudite en juillet 1991, étaient insuffisamment gonflés. Inconscients des conséquences, le chef mécanicien et le chef d'escala n'ont pas empêché le départ de l'avion et rien ne permet de croire que l'équipage ait été mis au courant du problème.

par DIDIER FESSOU
LE SOLEIL

Cependant, tout au long des procédures de décollage, l'équipage de l'avion s'est rendu compte que quelque chose ne fonctionnait pas tout à fait normalement. Mais, incapable de déterminer précisément quoi et faute de système d'alarme et d'informations précises, le commandant de bord n'a pas cru bon annuler les procédures de décollage.

Quelques minutes après avoir quitté le sol, l'avion s'enflammait et s'écrasait au sol, provoquant la mort de 261 personnes revenant d'un pèlerinage à La Mecque.

Telles sont, dans les grandes lignes, les conclusions du rapport d'enquête sur cet accident d'avion survenu à Djedda le 11 juillet 1991. Signé par le capitaine Omar S. Barayan, vice-président du Bureau de la sécurité de l'aviation civile de l'Arabie Saoudite, ce rapport de 115 pages a été rendu public hier à Ottawa et à Riyad.

À titre d'expert, le Bureau de la sécurité des transports du Canada a participé à la longue et minutieuse enquête qui a permis d'établir les causes de ce tragique accident.

Des ombres

Signalant que l'avion n'était pas surchargé au moment du décollage, le rapport d'enquête mentionne que les dommages observés sur les roues et les freins du bogie gauche du train d'atterrissage résultent de l'éclatement des pneus numéros 1 et 2.

Avant le décollage, le personnel d'entretien au sol avait remarqué que les pneus numéros 2 et 4 étaient insuffisamment gonflés. D'autres pneus, précise encore le rapport, étaient « peut-être » eux aussi insuffisamment gonflés.

Le personnel d'entretien n'avait toutefois ni les compétences, ni les connaissances et ni les autorisations requises pour corriger cette situation. En outre, l'avion avait été certifié apte à voler par l'ingénieur de bord et des spécialistes avaient mesuré la pression des

pneus, le 7 juillet, quatre jours auparavant.

Mais, note très curieusement le rapport, « le mécanicien a falsifié le seul enregistrement de l'actuel niveau de basse pression (the mechanic altered the only record of the actual low pressures) et rien ne permet de croire que la pression des pneus ait été de nouveau vérifiée avec une gauge, après le 7 juillet. »

Les faits

Pendant qu'il roulait sur la piste d'envol, une partie du poids de l'appa-

reil s'est donc déplacée du pneu numéro 2 insuffisamment gonflé au pneu numéro 1, ce qui a entraîné son éclatement juste avant le décollage. Pour des raisons non établies, la roue numéro 2 s'est alors arrêtée de tourner et la friction sur le sol, à très grande vitesse, a provoqué l'inflammation instantanée du pneu.

Sans pour autant savoir de quoi il s'agissait exactement, l'équipage s'est alors rendu compte que quelque chose d'anormal était en train de se produire. Incapable de juger de la gravité de la situation, le commandant de bord n'a pas suspendu les procédures de décollage. Quelques instants plus tard, une fois en l'air, l'équipage rentrait le train d'atterrissage.

La présence du pneu enflammé à proximité des systèmes électriques et

hydrauliques a provoqué un début d'incendie qui s'est presque immédiatement étendu à tout l'appareil, notamment aux réserves de carburant.

Des suggestions

Dans ses recommandations, le rapport d'enquête suggère que les trains d'atterrissage des avions de transport de passagers soient équipés de détecteurs d'incendie et de censeurs qui puissent transmettre au cockpit des informations sur la pression des pneus.

Il suggère aussi que les manuels d'opération des équipages soient plus explicites sur les marches à suivre en cas de bris ou d'éclatement des pneus lors d'une procédure de décollage.

Enfin, il demande que le personnel d'entretien au sol soit mieux formé et mieux qualifié, notamment en ce qui concerne l'entretien des pneus.



La vieille dame et la mer

SAINT-JEAN, T.-N. (Reuter) — Une grand-mère de 78 ans a entrepris hier depuis Terre-Neuve une traversée de l'Atlantique à la voile en solitaire, une première dans l'histoire de la navigation. Mary Harper, originaire de Gwynedd, en Pennsylvanie, espère rallier l'Irlande en deux semaines et devenir ainsi la première septuagénaire à relever le défi, en dépit des objections de sa famille. « Ce sont mes affaires et quand vous arrivez à cet âge, j'estime que vous avez le droit de faire ce qu'il vous plaît », a-t-elle déclaré avant d'appareiller sur son voilier de neuf mètres, le Kuan Yiu II. En 1989, un marin âgé de 76 ans avait effectué une traversée de l'Atlantique à la voile en 72 jours. Un record que compte bien battre la fringante Mary Harper.

À Cloridorme en Gaspésie

2000 \$ pour la tête du fameux pyromane

CLORIDORME — La Société de conservation de la Gaspésie et la municipalité de Cloridorme verseront 2000 \$ à quiconque fournira des renseignements

susceptibles de porter des accusations criminelles contre un pyromane qui oeuvre dans ce secteur depuis 1987.

par HENRI MICHAUD
collaboration spéciale

Cette offre inhabituelle a été présentée par le caporal Christian Foisy devant 173 citoyens réunis, mercredi soir, dans le gymnase de l'école de Cloridorme. « Toute information sera traitée confidentiellement. Si elle nous permet de porter des accusations devant le tribunal, une récompense d'au moins 2000 dollars sera versée à cet informateur », a soutenu le policier.

« Il y a certainement des gens qui savent des choses et qui ont peur de les dire, par crainte de représailles. Nous vous encourageons à nous les transmettre puisqu'il y va de votre propre sécurité. Une conflagration peut survenir à tout moment et entraîner l'évacuation du village ou pire, des pertes de vie », a précisé le caporal Foisy.

Le policier responsable du poste de la SQ de Grande-Vallée a aussi rappelé que les citoyens ont le pouvoir « d'arrêter tout individu en train de commettre un acte criminel en utilisant la force nécessaire, puis de le remettre entre les mains des agents de la paix dans les meilleurs délais. Il n'est pas question de tabasser quiconque mais vous pouvez utiliser la force qui vous semble raisonnable, selon les circonstances. »

Le responsable de l'escouade des crimes majeurs de Rimouski a renchéri en indiquant que « tout détail a son importance et que les policiers sont prêts à collaborer avec ceux qui élaboreront des stratégies pour mettre la main au collet du pyromane. Ce peut être un homme, une femme ou un enfant », es-

time Pierre-Yves Bourgault.

Au sortir de la rencontre, cinq des sept personnes interrogées par LE SOLEIL ont affirmé qu'elles collaboreront avec les policiers si elles ont l'occasion. Deux ont déclaré qu'elles ne se mêleraient pas de cette affaire. Les intervenants, eux, étaient satisfaits. « Nous espérons rejoindre une centaine de personnes et elles étaient près de 175. Nous aurions voulu rencontrer plus de jeunes puisque ce sont eux qui vont souvent dans la forêt », a confié M. Foisy.

Policiers et membres de la Société de conservation de la Gaspésie ont enregistré des similitudes dans la cinquantaine de sinistres attribuables à ce pyromane. « Généralement, l'individu agit en période de pleine lune, entre 8 et 17 h, et plus principalement sur l'heure du midi. Il choisit des jours sombres, lorsqu'il y a apparence de pluie, et s'attaque principalement à des cabanes à sucre, des hangars ou à des bûchers de petites superficies. Il allume plusieurs petits foyers d'incendie et se sert de la nature, ou de la direction des vents, pour s'assurer de la destruction complète des bâtisses. » Tout porte à croire que le pyromane utilise un véhicule tout-terrain.

Cet incendiaire serait responsable de pertes évaluées à plus de 100 000 \$, coûts d'extinction compris. Un seul foyer d'incendie a été allumé en pleine période de canicule et celui-ci a entraîné l'intervention de trois avions-citerne CL-215. « Nous avons affaire à une personne déséquilibrée qui connaît la portée de ses gestes. Souvent, ce genre d'individu cherche, inconsciemment, à être identifié », ont confié les représentants de la Sûreté du Québec.

Entente de principe

Réductions de salaire de 5 % pour les pilotes d'Air Canada

BRAMPTON (PC) — Les 1450 pilotes d'Air Canada doivent se prononcer, au cours des prochaines semaines, sur un accord de principe qui réduit leur salaire de 5 %.

La concession salariale, accordée par le comité exécutif de l'Association canadienne des pilotes de lignes (CALPA), doit être compensée par une meilleure sécurité d'emploi et un accès plus facile à la retraite anticipée.

Depuis le début de l'année, la société aérienne a mis à pied 243 pilotes.

En 1992, Air Canada a accusé des pertes de 454 millions \$.

En février, le président du conseil,

Hollis Harris, a fait savoir qu'il s'imposait une réduction de salaire de 10 % et qu'il s'attendait à ce que tous les employés acceptent une baisse de cinq pour cent.

Le président du comité exécutif de la CALPA, Gary Dean, a affirmé que l'accord de principe, pour une convention collective de deux ans, tenait compte « à la fois des préoccupations des pilotes et de ceux de la compagnie dans l'état actuel incertain de l'industrie aéronautique ».

EN UN CLIN D'OEIL

■ Contrat de 4 millions \$ à la Bale James pour Canam Manac

MONTREAL — Les Aciers Canam-Manac de Saint-Gédéon de Beauce a annoncé hier la signature d'un contrat de près de 4 millions \$ pour la fabrication et la livraison d'une bâtisse de type Murox à Laforge-2 à la Bale James. La construction de près de 8000 m² (85 000 pieds carrés), avec une hauteur atteignant 50 m (160 pieds) aura des murs fabriqués en sections de 12 m (40 pieds) de hauteur. Elle servira d'abri temporaire pour la poursuite des travaux de bétonnage de la centrale LA-2 au cours de l'hiver.

■ Constructions Fernand Aubut en faillite

QUÉBEC — La compagnie Les constructions Fernand Aubut inc., de Beaufort, spécialisée dans le secteur résidentiel, est en faillite depuis mercredi. La compagnie laisse des dettes de 600 000 \$, mais dispose d'un bloc de maisons dont la valeur est estimée à 550 000 \$, a indiqué hier le syndic responsable du dossier, M. Jean-Guy Bédard, de la firme Raymond Chabot Fafard Gagnon. L'assemblée des créanciers aura lieu le 4 août à 11 h au bureau du séquestre officiel. Les constructions Fernand Aubut inc. avait déjà reçu le titre de constructeur de l'année dans un période économique plus faste.

■ Le maire de Beauceville suit le dossier Lutfy

Le maire de Beauceville a confié le dossier de la fermeture de la manufacture Lutfy au commissaire industriel. Le maire Jean-Raymond Mathieu a appris la nouvelle comme la plupart des citoyens de Beauceville, seulement mardi. La manufacture est exploitée depuis 32 ans et ça représente une perte de plus de 100 emplois. La ville communiquera avec le propriétaire, M. Paul Lutfy, et le gérant, M. Paul Fortier, le plus rapidement possible pour s'assurer des motifs justifiant la fermeture. « Ils n'ont pas de compte à nous rendre c'est certain. Il est important de faire la démarche considérant tous les enjeux en cause », a ajouté le maire. Beauceville regroupe une population de 6500 personnes.

■ Résultats trimestriels de Peerless

MONTREAL — La Corporation des Tapis Peerless a annoncé hier ses résultats pour le premier trimestre terminé le 31 mai, à l'issue duquel elle a enregistré une perte de 2,2 millions \$, ou 0,22 \$ par action, contre une perte de 1,5 million \$, ou 0,15 \$ par action pour la période correspondante de 1992. Les ventes pour le trimestre se sont établies à 112,5 millions \$, soit une augmentation de 2,7 millions \$ par rapport aux ventes de 109,8 millions \$ enregistrées un an plus tôt.

■ Le Centre de recherche sur l'amiante privatise

SHERBROOKE — L'aventure du gouvernement québécois dans l'amiante vient de se terminer avec la privatisation de la dernière filiale de la Société nationale de l'amiante (SNA), soit le Centre de recherche sur l'amiante (CERAM), situé dans le parc industriel de Sherbrooke. La Tribune a appris que CERAM sera vendu à des intérêts privés, particulièrement à une partie des quarante personnes déjà à l'emploi du Centre de recherche. C'est le Groupe R & D amianté et minéraux industriels qui s'est porté acquéreur du centre de recherche. Or, le président et directeur général du Groupe est la même personne qui occupe le poste de président et directeur général de CERAM-SNA, Maurice Lacasse. C'est d'ailleurs lui qui a convoqué les médias à une conférence de presse, pour ce matin.

■ Autre appui pour le projet Sainte-Marguerite

MONTREAL — Après le Conseil du patronat et d'autres chambres, la Chambre de commerce du Québec demande au gouvernement d'autoriser le projet hydroélectrique Sainte-Marguerite. Dans une lettre au premier ministre Robert Bourassa, le président de la chambre, M. Yvon Marcoux, fait valoir que le Québec ne peut se passer de ce projet de 3 milliards \$ qui créera près d'un millier d'emplois. M. Marcoux est d'avis que le projet réconcilie la protection de l'environnement et le développement économique. Selon la chambre, la question des prévisions de la demande d'électricité n'est pas du domaine de compétence du BAPE dont les commentaires à ce sujet « sont très peu convaincants ».

■ Hausse de l'excédent commercial japonais

TOKYO — L'excédent commercial du Japon a grimpé de 17,6 % au cours du premier semestre de 1993 à 57,3 milliards \$, par rapport à la même période de l'an dernier, selon les chiffres du ministère des Finances diffusés hier. Pour le seul mois de juin, l'excédent a atteint 9,97 milliards \$, soit une hausse de 11,3 % par rapport à juin 1992. Au cours des six premiers mois de l'année, les exportations ont augmenté de 7,3 % à 175 milliards \$, tandis que les importations ont grimpé moins rapidement à 117,7 milliards \$, soit une hausse de 2,8 %.

Les lignes aériennes de la CEE commencent à craindre le pire

PARIS (AFP) — À l'image de la Sabena en Belgique, les compagnies aériennes européennes se débattent dans de graves problèmes de rentabilité qui font craindre pour leur avenir, sur fonds de déréglementation du ciel européen et de concurrence accrue avec les compagnies américaines.

spécialisés dans le transport aérien.

Pour la première fois au niveau européen, la gravité de la situation a été reconnue officiellement. Guy Come, le ministre belge des Transports, dont le pays vient de prendre la présidence du conseil des ministres de la Communauté européenne, a reconnu hier que la situation était catastrophique.

L'état des lieux est très sombre : en 1994, le mieux que les compagnies européennes puissent espérer est d'équilibrer leurs comptes, estime John Ash, directeur d'une firme de consultants

D'ici là, certaines continueront à perdre de l'argent et envisagent des regroupements pour survivre face à leurs concurrentes américaines. Ou asiatiques, les seules en bonne santé dans le monde. Les plus pessimistes craignent la disparition pure et simple de certains porte-drapeaux nationaux.

Seule British Airways, privatisée en 1987, tire son épingle du jeu malgré une baisse de 57 % de son bénéfice imposable en 1992-93. Elle s'est lancée dans une poli-

tique d'expansion sur les cinq continents pour devenir la première compagnie « globale » en prenant des participations dans USAir, TAT (France), Dan Air (GB), Qantas (Australie) et Deutsche BA (Allemagne).

Les autres restent engluées dans la crise de l'aéronautique mondiale malgré le lancement de vastes plans de restructuration.

En Allemagne, Lufthansa a plongé dans le rouge en 1991 pour la première fois en 20 ans, et vient de retrouver l'équilibre au deuxième trimestre. Mais la compagnie qui a supprimé 5500 emplois depuis juin 1992 ne prévoit pas de bénéfice pour l'année entière.

La belge Sabena, en difficultés chroniques depuis plusieurs an-

nées, vient d'annoncer un plan d'économie de 140 millions \$ US, dont près de la moitié en réductions salariales.

Selon le président de Sabena, Pierre Godfroid, la crise n'est pas due à des causes internes mais aux dévaluations européennes, à la récession et à la déréglementation du marché qu'il compare à une « loi de la jungle ».

Même son de cloche chez Air France, où le président Bernard Attali a lancé une croisade contre la déréglementation à l'américaine, accusée de tous les maux. Plus que d'une baisse du trafic, la compagnie souffre d'un sévère recul de ses recettes unitaires (au kilomètre et au passager) en raison de la guerre des tarifs que se mènent les compagnies, notamment sur l'Atlantique Nord.

Fini le flottage de bois entre La Tuque et Trois-Rivières

TROIS-RIVIÈRES (PC) — La Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) et Stone-Consolidated ont confirmé, hier matin, un mégaprojet de 67 millions \$ qui entraînera l'arrêt du flottage sur le cours d'eau entre La Tuque et Trois-Rivières, en plus de consolider l'industrie forestière des pâtes et papiers.

Le projet comprend, outre la construction d'une scierie de 16 millions \$ sur l'emplacement actuel du Camp Rivière-aux-Rats de Stone-Consolidated, l'érection d'un pont sur la rivière Saint-Maurice (4 millions \$), la construction d'un accès routier vers l'ouest (7 millions \$), l'aménagement de la réception des copeaux et rondins aux usines Belgo et Laurentide (20 millions \$), ainsi que l'augmentation actualisée des coûts du transport du bois (19 millions \$).

La nouvelle scierie créera 100 nouveaux emplois permanents, alors que 290 seront préservés dans le domaine de la récolte forestière et 1450 seront assurés aux usines de Shawinigan et Grand-Mère.

Mais si les participants à la conférence de presse, dont le maire de Trois-Rivières et président de la CGDBR, Guy Leblanc, se réjouissent, ils ne se sont toutefois pas gênés pour prendre à partie Hydro-Québec.

« Hydro-Québec ne veut pas voir de navigabilité sur la Saint-Maurice », soutient le maire.

Une étude commandée par

la société d'État et complétée en mars 1990 a démontré que les coûts annuels pour Hydro-Québec engendrés par le flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice sont de 8,3 millions \$, une somme qui pourrait être réinvestie dans le projet.

« Nous ne demandons pas que l'État défraie pour nous les coûts de ce développement industriel régional, nous lui demandons simplement de contribuer, en partageant des bénéfices, à la mise en place d'infrastructures », a expliqué le président et chef de l'exploitation de Stone-Consolidated, Louison Olivier.

Un mémoire de la CGDBR doit être présenté au cours des prochains jours au premier ministre Robert Bourassa et à la ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec Lise Bacon.

Le document de la CGDBR soutient que le plus grand gagnant dans ce projet serait Hydro-Québec, qui a dû aménager des passes à billots, installer et entretenir des grillages devant les entrées d'eau, etc. Les travaux de construction et le réaménagement des usines pourraient être entrepris avant la fin de l'année 93.

Labtronix refuse de dire adieu au contrat

QUÉBEC — Malgré une intervention du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Technologies Labtronix, une entreprise de microinformatique de Drummondville, n'a pas réussi à se faire inscrire comme soumissionnaire pour le contrat de fourniture des terminaux du réseau de vidéo-loterie que Loto-Québec doit mettre en place à l'automne.

par LOUIS TANGUAY
LE SOLEIL

Même si la liste des soumissionnaires officiels a été déposée cette semaine au Conseil du Trésor, M. André C. Mainville, vice-président au développement des affaires, affirme que la compagnie poursui-

vra ses pressions au niveau politique pour faire valoir, en compétition avec les propositions venant d'ailleurs, une solution québécoise qui créerait plus de 150 emplois directs en haute technologie et favoriserait pour plus de 60 millions \$ de retombées économiques dans plusieurs régions.

M. Mainville a déclaré hier au SOLEIL qu'il n'accepte pas l'argument « d'urgence » invoqué par Loto-Québec pour permettre l'implantation du système dès cet automne puisque ce raisonnement a déjà été servi il y a deux ans, pour certaines fournitures des casinos qui ne sont pas encore ouverts.

S'il elle n'obtient pas gain de cause sur le premier contrat-test, Labtronix entend continuer de se positionner pour être sûr d'être sur les rangs lors de la deuxième phase d'implantation du réseau de vidéo-loterie.

Le train X-2000 d'ABB à Québec le 31 juillet

MONTREAL (AFP) — Le train suédois à grande vitesse X 2000 effectuera une tournée promotionnelle dans cinq villes canadiennes à partir du 27 juillet, a annoncé hier le porte-parole d'ABB Canada, M. Michel Filion.

Représentants des gouvernements, responsables des transports et journalistes canadiens seront invités à de courtes excursions à bord du train rapide, à l'une des étapes du circuit partant de Windsor pour atteindre Montréal le 30 juillet et Québec le

31 juillet, en passant par Toronto et Ottawa.

Outre ABB Canada, filiale du groupe helvético-suédois Asea Brown Boveri, le groupe Bombardier propose de son côté le TGV du groupe franco-britannique GEC-Alsthom.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

AVIS PUBLIC

Avis public, est donné de ce qui suit:

Lors d'une session tenue le 7 juin 1993, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant:

Pour amender le règlement de zonage numéro 374.

Le but de ce règlement est d'amender le plan de zonage en excluant le lot 73-7-2 de la zone RC 112 et en incluant dans la zone HA 105 tel que spécifié au croquis et situé sur le chemin du Rocher.

La zone RC 112 est délimitée à l'est et au sud par la zone HA 111; à l'ouest, par la zone HA 105 et au nord par les zones HA 104 et RA 113. Le lot 73-7-2 est situé sur le chemin du Rocher.



Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 août 1993, à 20 h 00 à l'Hôtel de ville de Lac-Beaufort.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la mairie, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce treizième jour du mois de juillet 1993.

Jean-François Parent
Secrétaire-trésorier



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la ville de Sept-Îles
Comité de Duplessis
Appel d'offres no: 0625-30-01-41-31

Partie "A" - Travaux d'assainissement
Fourniture et installation de conduites (300 mm) et de regards d'égouts, branchements de service, réfection de rues et divers travaux connexes.

Partie "B" - Travaux municipaux
Fourniture et installation de conduites d'aqueduc et d'égouts (150 à 900 mm), de bornes d'incendie, de regards d'égouts, branchements de service, réfection de rues (incluant l'éclairage) et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, 1019, boulevard René-Lévesque Ouest, Québec (Québec) G1S 1V2 Tél.: (418) 683-1328.

PRIX: 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Sept-Îles; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec; Ass. des Constructeurs, Région Côte-Nord; Société à Boucherville et à Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Sept-Îles; a/s M. Claude Bureau, greffier, 546, avenue Dequen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4. Le: jeudi 19 août 1993 à 15h00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANTS:
106 000,00\$ Partie "A" - Travaux d'assainissement
80 000,00\$ Partie "B" - Travaux municipaux

FORME: Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Madame Sylvie Rodrigue - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la ville de Sept-Îles ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

S-16-07-93



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la ville de Rouyn-Noranda
Comité de Rouyn-Noranda - Temiscamingue
Appel d'offres no: 0319-30-01-41-31

Partie "A" - Travaux d'assainissement
Fourniture et installation de conduites d'égouts (100 et 200 mm) sur une longueur d'environ 1 100 mètres, construction de chambres de vannes et autres travaux connexes.

Partie "B" - Travaux municipaux
Fourniture et installation de conduites d'aqueduc et d'égouts (50 à 150 mm) sur une longueur d'environ 2 800 mètres, branchements de service, construction de chambres de vannes, réfection de chaussée et autres travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7. Tél.: (514) 449-4224.

PRIX: 125,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Rouyn-Noranda; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec; Ass. de la construction de l'Ouest du Québec Inc.; Société à Boucherville.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Hôtel de ville de Rouyn-Noranda; a/s M. Michel Tourigny, directeur des acquisitions, 255, 9^e Rue, Case postale 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3. Le mercredi 11 août 1993 à 11 h 00.

GARANTIES DE SOUMISSION: MONTANTS:
Partie "A" - Travaux d'assainissement 17 000,00 \$
Partie "B" - Travaux municipaux 49 000,00 \$

FORME: Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la ville de Rouyn-Noranda ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

S-16-07-93

L'ÉCONOMIE

COUP D'OEIL SUR LE MARCHÉ

Prises de profit et redressement

NEW YORK (AFP) - Wall Street s'est redressée en fin de séance hier, après avoir cédé durant la journée à des prises de bénéfices après les gains de veille.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3.550,93 en hausse de 8,38 points (+0,24%).

Les opérateurs ont ignoré la hausse inférieure aux prévisions des demandes hebdomadaires d'allocations chômage (+2.000) la semaine dernière, et celle, conforme aux attentes, des stocks et des ventes des entreprises américaines en mai (respectivement +0,2% et +0,3%).

Eugene Peroni, analyste chez Janney Montgomery Scott, a souligné que le recul enregistré en cours de séance était attendu après la récente performance du marché.

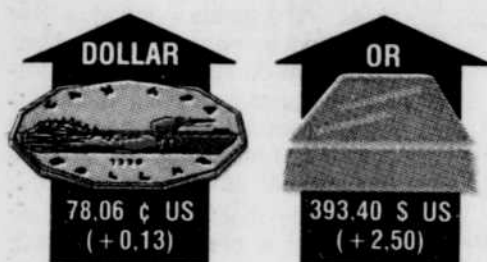
Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est resté inchangé à 6,56% par rapport à mercredi.

Procter and Gamble a reculé de 3/4 à 51-3/4 après l'annonce de 13 000 suppressions d'emplois et la constitution d'une provision de 1,5 milliard \$.

Le prix des métaux en livre sterling par tonne sur le marché de Londres : cuivre 1925-1927 et plomb 391-392 ; en dollar américain par tonne : zinc 929-930, aluminium 1190-1191 et nickel 5100-5110.

Enfin, la firme Handy and Harman cotait l'argent, hier, à 6,505 \$ l'once. La cote de jeudi était à 6,369 \$.

LES INDICES



NOUVELLES BRÈVES

13 000 mises à pied par Procter & Gamble

CINCINNATI (AP et PC) — La multinationale de produits domestiques Procter and Gamble prévoit fermer 30 usines et éliminer 13 000 emplois au cours des trois ou quatre prochaines années, dont plusieurs centaines de postes administratifs au Canada, a révélé hier le PDG de l'entreprise, Edwin Artzt.

C'est la première fois dans l'histoire de cette compagnie, vieille de 156 ans, qu'une restructuration de cette ampleur est entreprise. Procter and Gamble produit entre autres le savon à linge Tide et les couches jetables Pampers.

Au Canada, la multinationale prévoit éliminer entre 200 à 300 postes administratifs au cours des deux prochaines années, a précisé depuis Toronto M. Tom Gove, directeur des affaires corporatives de la compagnie.

Cette réduction des emplois s'effectuera sur une base volontaire, c'est-à-dire par voie de transfert, préretraite et départ volontaire, a précisé M. Gove, qui n'a pu donner de plus amples détails concernant les coupes de postes dans les six usines de Procter and Gamble situées au Canada.

Ce n'est « que vers la fin de l'année » que ces compressions supplémentaires seront annoncées, a dit M. Gove.

Hausse des ventes de maisons existantes

OTTAWA (PC) — Les ventes de maisons existantes ont grimpé en juin pour un deuxième mois d'affilée, et cette tendance à la hausse pourrait se maintenir jusqu'à la fin de 1993. L'Association canadienne de l'immobilier a révélé jeudi que 19425 maisons ont été vendues par le Service d'inscriptions multiples dans 25 grandes villes canadiennes au mois dernier, ce qui représente une hausse de 4,3 %.

Le président David Higgins a estimé que la création de nouveaux emplois au printemps dernier avait redonné confiance aux consommateurs et stimulé le marché immobilier.

« Avec la chute des taux d'intérêt hypothécaires, nous espérons que le marché de la revente se maintiendra à la hausse au cours de la deuxième moitié de 1993 », a dit M. Higgins.

Des banques et compagnies de fiducie ont abaissé la semaine dernière certains de leurs taux hypothécaires de trois quarts de un %. Le taux d'intérêt pour une hypothèque fermée d'un an est maintenant de 6,5 %, tandis que le taux d'une hypothèque de cinq ans est de 8,75 %.

Course au diamant à coups de millions \$ dans l'est de l'Abitibi

SAINTÉ-FOY —

Engagées dans une course au diamant, les compagnies minières pourraient investir entre trois et 10 millions \$ en travaux de prospection et d'exploration dans la région entourant Lebel-sur-Quévillon et Desmaraisville en Abitibi, d'ici la fin de l'année.

par LOUIS TANGUAY
LE SOLEIL

Telle est du moins l'évaluation qu'a faite le vice-président à l'exploration de la Société québécoise d'exploration minière du Québec (SOQUEM), M. Jacques Bonneau, hier, au cours d'une entrevue à son bureau du siège social à Sainte-Foy.

« Si j'étais encore dans une compagnie minière junior, je vous parlerais sans hésiter de 10 millions \$ ». En poste depuis environ un an à la société étatique de promotion de l'exploration minière, M. Bonneau préfère compenser ce chiffre par un minimum de 3 millions \$ d'investissements.

Mais si l'analyse des échantillons prélevés lors des deux premiers forages effectués le

mois dernier sur la propriété Le Tac devait révéler des résultats positifs quand ils seront connus en août ou septembre, le maximum d'activité pourrait facilement doubler à 20 millions \$.

Quoi qu'il en soit, selon M. Bonneau, il se fera pour au moins 750 000 \$ d'exploration sur trois secteurs dont SOQUEM est copropriétaire dans cette région.

Depuis le début de l'année, SOQUEM a pour sa part fait des jalonnements pour environ 100 000 \$ sur 60 anomalies magnétiques identifiées comme ayant un potentiel diamantifère.

Les 20 premières, détenues avec Exploration minière du Nord dont le géologue Bernard Borduas a repéré un échantillon contenant un premier micro-diamant l'hiver dernier, ont été l'objet d'une entente avec la compagnie Monopros, la filiale canadienne du géant mondial du diamant DeBeers. Celle-ci doit procéder à des travaux pour une valeur 550 000 \$ en quatre ans sur ces terrains.

Deux autres blocs de 20 anomalies chacun ont été l'objet de transactions d'une part avec la compagnie ABIOR et d'autre part avec la société Oasis. Chacune doit dépenser pour

650 000 \$ au cours des trois prochaines années pour conserver ses droits. SOQUEM n'aura donc pas à dépenser un cent de plus pour que la recherche se poursuive et M. Bonneau estime à moins de 1 % du budget de la société qui est consacré au diamant.

Il fait par ailleurs remarquer que partout où les cartes géomagnétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources révèlent la présence possible de formations rocheuses ressemblant à des « kimberlites » (cheminées de roche magnétique qui peut contenir des diamants), tout le territoire a été jalonné depuis le début de l'année, que ce soit par Monopros ou une vingtaine de compagnies minières junior. Sans qu'il identifie spécifiquement celles qui n'ont pas de partenariat direct avec SOQUEM, M. Bonneau estime que plusieurs se préparent à des programmes d'exploration pouvant dépasser le demi-million \$ dès 1993.

L'intérêt de tout cet effort, selon lui, c'est aussi qu'il peut mener à des découvertes de métaux de base (cuivre, zinc et or) pour lesquels cette région est sous-explorée.



Devant une carte géologique de l'Abitibi, M. Jacques Bonneau, vice-président de SOQUEM examine un échantillon de « kimberlite » provenant de la région de Desmaraisville.

Des Américains réclament une enquête sur les subventions accordées à Petresa

WASHINGTON — Un manufacturier américain de produits chimiques a invoqué hier l'Accord de libre-échange canado-américain pour porter officiellement plainte contre Petresa Canada.

par MARIE TISON
de la Presse canadienne

Pourtant, non seulement l'usine de Bécancour n'est pas encore en exploitation, mais la construction vient tout juste de débuter.

Cette usine, qui ne devrait être complétée qu'en 1995, produira de l'alkylbenzène linéaire, un élément clé dans la production de détergents et de détersifs.

Qu'à cela ne tienne, l'entreprise américaine Vista Chemical a demandé hier au représentant américain au Commerce

Mickey Kantor d'instituer une enquête sur les subventions que recevra l'usine de Petresa Canada.

Une telle enquête pourrait mener à l'imposition de droits compensatoires.

Vista Chemical a également demandé à M. Kantor de faire usage d'une section peu utilisée de l'Accord de libre-échange pour désigner l'industrie américaine d'alkylbenzène linéaire « susceptible de subir des préjudices en raison de l'importation de produits canadiens subventionnés ».

Cette désignation permettra à l'industrie américaine d'avoir accès à de l'information au su-

jet du marché et des subventions versées à Petresa Canada.

L'entreprise espagnole Petresa et la Société générale de financement ont annoncé en mars dernier la construction d'une usine de 160 millions-\$ CAN à Bécancour pour la production d'alkylbenzène linéaire. L'entreprise espagnole contrôlera 51 % de l'usine, et la Société générale de financement, une société d'État québécoise, 49 %.

Subventions

Le vice-président aux affaires corporatives de la société, M. André Roy, a soutenu hier que Petresa Canada ne recevra aucune subvention.

Ce n'est pas l'avis de Vista Chemical.

Un porte-parole de l'entreprise américaine, M. Mike Reynolds, a expliqué que Vista

Chemical avait en main une étude indépendante qui montrait que la nouvelle usine québécoise ne ferait pas d'argent. En fait, l'usine devrait connaître des pertes au cours des 20 prochaines années.

Vista Chemical soutient également que le marché canadien ne pourra pas absorber la production de Petresa Canada.

« Pourtant, les promoteurs vont quand même de l'avant avec le projet, a déclaré M. Reynolds au cours d'une entrevue téléphonique depuis Houston. Pour cette raison, nous ne pouvons qu'assumer que des subventions ont été planifiées. »

Il a avancé que l'usine canadienne pourrait bénéficier de ses contacts avec d'autres sociétés d'État pour obtenir des matières premières à bon prix. « Un gouvernement dispose

de plusieurs moyens pour soutenir un projet qui autrement n'existerait pas », a-t-il déclaré.

Vista Chemical soutient qu'il s'agit là d'un exemple classique de pratique commerciale déloyale, qui risque de faire perdre des centaines d'emplois aux États-Unis.

Près de 200 employés de Vista Chemical produisent de l'alkylbenzène linéaire à Baltimore et en Louisiane. Un autre important producteur, Monsanto Chemical, emploie environ le même nombre de personnes pour la production de ce produit.

M. Roy a soutenu récemment que non seulement Petresa Canada ne recevra pas de subventions, mais que la participation de la Société générale de financement ne constituait pas en soi une subvention.

L'inflation est au tapis et elle y reste

OTTAWA — L'inflation a subi un léger soubresaut de 0,1 % en juin, selon Statistique Canada.

par MICHEL HÉBERT
de la Presse canadienne

L'augmentation du prix de l'essence et la hausse du coût des loisirs, de l'habillement et des transports ont provoqué cette faible poussée inflationniste, a précisé l'agence fédérale hier.

Par rapport à 1992, l'indice d'ensemble des prix à la consommation a grimpé de 1,2 % à Québec et de 1,5 % à Montréal. Les plus fortes augmentations des prix ont été constatées à Vancouver (3,5 %) et à Regina (3,3 %).

L'indice des prix de l'énergie est quant à lui en forte progression. On a noté une augmentation de 1 % en juin après des hausses successives de 0,6 % en mai et de 0,2 % en avril. Depuis un an, le coût de l'énergie a bondi de 1,9 %.

Par ailleurs, tandis que les prix de l'habitation restaient stables en juin, ceux des produits du tabac et des boissons alcoolisées ont chuté de 0,3 %.

Un timide fléchissement de 0,1 % des prix des soins de santé et des soins personnels a également été constaté le mois dernier.

Cette hausse minime de l'inflation s'explique par l'augmentation des produits de consommation et de celui

des aliments. Après avoir subi une baisse de 0,2 % en mai, les prix ont donc globalement augmenté de 0,1 % en juin.

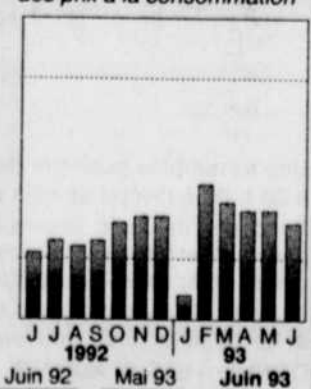
Les prix des aliments ont, dans l'ensemble, augmenté de nouveau en juin après avoir fortement augmenté de 1 % en mai. Il en coûtait 0,1 % de plus le mois dernier pour s'alimenter dans les magasins et dans les restaurants.

Cette hausse du prix des aliments aurait été plus importante si celui des légumes frais n'avait pas chuté de 3,9 %.

De juin 1992 à juin 1993, le prix des aliments aura augmenté de 1,5 %.

Taux d'inflation

L'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation



Source: Statistique Canada PC / Le Soleil

Selon une analyse de la Banque Royale

Les hausses d'impôt freinent la croissance de l'économie

MONTREAL (PC) — L'augmentation des impôts au Québec et en Ontario va freiner le rythme de croissance de l'économie canadienne, estiment les économistes de la Banque Royale dans leur dernière étude.

Jugée « importante » par les experts de cette institution financière, cette majoration des impôts aura plus précisément pour effet d'affaiblir la confiance des consommateurs.

De fait, la timidité qu'ils manifesteront au cours des prochains mois en matière de dépenses se traduira par une hausse moins importante du PIB que celle qui avait été envisagée avant que le Québec et

l'Ontario ne dévoilent leurs intentions.

Selon les calculs effectués par les analystes de la Royale, la croissance de l'économie canadienne sera de 2,9 % en 1993 et de 3,9 % en 1994, soit une soustraction d'un demi-point aux prévisions communiquées antérieurement cette année.

M. Earl Sweet, économiste en chef adjoint de la Banque, souligne dans son rapport que « même si le rythme de l'expansion est freiné par des hausses

d'impôts plus fortes que prévu, la tenue de l'inflation reste excellente au Canada et nous prévoyons que les exportations continueront de jouer un rôle de premier plan dans la reprise. Malgré la faiblesse extrême de l'économie mondiale, les exportations du Canada ont progressé de 7,9 % en 1992. »

Dans le rôle prépondérant que le secteur des exportations joue et jouera d'ici la fin de l'année, le sous-secteur dit des produits manufacturés occupera le devant de la scène. Selon M. Allan Yarish, économiste à la Banque, cette domination des produits manufacturés s'explique avant tout par les gains de productivité enregistrés au cours des récentes années.

Qualifiés de « massifs » par les économistes de la Royale, les investissements consentis par les entreprises canadiennes dans l'amélioration des moyens de production devraient progresser de 7,7 % par an au cours des deux prochaines années.

Combinée à une modération des hausses salariales, cette modernisation des moyens de production a favorisé le freinage des coûts unitaires de la main-d'œuvre. D'après les calculs effectués par M. Yarish et ses confrères, « la progression annuelle moyenne des coûts unitaires de la main-d'œuvre devrait être de 0,6 % ».

Visites d'acheteurs au Manoir Richelieu

POINTE-AU-PIC — La présence à Pointe-au-Pic de représentants de la chaîne Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique inc. qui ont été vus au Manoir Richelieu hier a relancé la machine à rumeurs sur l'imminence d'une transaction pour la vente du joyau de l'ex-empire Malenfant.

LE SOLEIL

Il a cependant été impossible de faire comment l'état des négociations par M. Gilles Moisan, le spécialiste mandaté par le syndic Pierre Poliquin pour intéresser d'éventuels acqué-

reurs. Quatre groupes hôteliers européens ont déjà manifesté de l'intérêt pour le site et un autre investisseur représenté par un avocat de Québec se montrait intéressé à y investir jusqu'à 5 millions \$ en améliorations.